



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Communiqué de presse

Limoges, le 5 septembre 2019.

Les Mercredis sportifs 2019-2020 Pré-inscriptions à partir du mercredi 18 septembre



Tous les mercredis après-midis en période scolaire, la Ville de Limoges propose l'opération *Les Mercredis sportifs* aux enfants domiciliés à Limoges et âgés de 5 à 11 ans, afin de découvrir et de s'initier gratuitement à différentes activités physiques et sportives.

Loin de la performance, l'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive afin de leur donner envie de rejoindre le milieu associatif sportif. Tel est d'ailleurs le but du « *Pass-club* », proposé à nouveau cette année, qui offre aux jeunes la possibilité de pratiquer une activité dans l'un des clubs partenaires pendant un an sans être licenciés.

Dans un cadre convivial et ludique, de nombreuses activités adaptées aux différentes tranches d'âge seront proposées gratuitement tous les mercredis après-midis, en période scolaire, du 25 septembre 2019 au 3 juin 2020 inclus.

► LES DISCIPLINES*

Le dispositif *Les Mercredis sportifs* permet aux jeunes de 5 à 11 ans résidant à Limoges de découvrir ou s'initier aux disciplines suivantes : initiation raid nature (kayak, VTT, tir à l'arc), Grimpe (escalade, slackline, grimpe d'arbre), multisports éveil (parcours gymnique et motricité, jeux collectifs et opposition), danse, gymnastique rythmique, apprentissage vélo, VTT, basket, mini-tennis, tennis, roller, football. En complément de ces activités, la Ville propose également aux jeunes des ateliers de découverte et de familiarisation du milieu aquatique.

► LES PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions auront lieu à partir du mercredi 18 septembre. Elles peuvent se faire :

- soit par téléphone au 05 55 38 50 55 ou 05 55 38 50 66,
- soit en se déplaçant à la maison des sports au 35 bd de Beaublanc ou dans une antenne mairies ou une mairie annexe.

L'inscription définitive sera validée lors de la première séance du 25 septembre, en fournissant obligatoirement à l'éducateur l'autorisation parentale et le certificat médical. Sans ces documents ou en cas d'absence non justifiée la pré-inscription ne pourra être maintenue et il sera fait appel à la liste d'attente. Afin de permettre l'accès au dispositif au plus grand nombre, un enfant ne pourra pas s'inscrire à la même activité que les années précédentes et il ne pourra s'inscrire qu'à une seule activité.

*Un dépliant intitulé « *Les Mercredis sportifs* » est disponible au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville, à la Direction des Sports de Beaublanc, dans les structures sportives municipales, dans les antennes-mairie, mairies annexes et également téléchargeable sur le site internet de la Ville : limoges.fr > Fil infos. Il comprend des informations sur les activités, dont le « *Pass-club* », les tranches d'âge accessibles aux différentes activités, les horaires et les modalités d'inscription ainsi que le formulaire d'autorisation parentale à compléter.



Contact presse :

Emilie BETOUL
Service de presse
05 55 45 63 02 - emilie.betoul@limoges.fr



[/villedelimoges](https://www.facebook.com/villedelimoges)



[/ville_de_limoges](https://www.instagram.com/ville_de_limoges)



[7alimoges.tv](https://www.youtube.com/channel/UC7alimoges)



[@VilleLimoges87](https://twitter.com/VilleLimoges87)



[villedelimoges](https://www.snapchat.com/add/villedelimoges)

limoges.fr